

COMITÉ POUR LA PLEINE INDEXATION DES RETRAITES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montréal, 13 MARS 2003

Les résultats de la Caisse de dépôts et placements pour 2002 font apparaître des pertes globales de 7,6 milliards, dont 2,8 milliards pour le RREGOP. En deux ans, ce sont 10,6 milliards dont 4,4 milliards pour le RREGOP qui se sont envolés.

Ces pertes sont dues pour moitié aux placements désastreux opérés par la CDP dans Vidéotron (sous la pression de qui ?) et sur les marchés des nouvelles technologies. Elles sont dues aussi à des erreurs de gestion interne.

Le CPIR rappelle

1. que la loi rend les fiduciaires de la CDP personnellement responsables et imputables des erreurs qu'ils commettent ou couvrent et que la loi devrait être ici appliquée dans toute sa rigueur.
2. que l'argent géré par la CDP appartient aux québécois et pour le RREGOP, aux seuls cotisants et retraités, puisque l'État-employeur n'a jamais cotisé une cent.
3. que les mauvais résultats auront des conséquences pour les retraités dont les revenus sont partiellement désindexés et qui subiront un appauvrissement supplémentaire;
4. qu'une indexation complète et garantie comme un droit s'impose encore plus dans les circonstances, comme le réclame le CPIR depuis sa création;
5. que la campagne électorale actuelle est une excellente occasion pour les retraités actuels et futurs qui sont appelés à interpeller l'ensemble des candidats de tous les partis en lice sur les mesures législatives ou réglementaires qu'ils comptent prendre ou appuyer une fois élus pour assurer la pleine indexation des revenus de retraite.

-30-

Jean CARETTE,
Comité des communications CPIR